

# SANTÉ

## ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

### **Arrêté du 10 septembre 2012 portant renouvellement de fonctions dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé**

NOR : AFSN1230652A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 6141-7-2 et R. 6152-51 ;

Vu la loi n° 86-33 modifiée du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2006-720 modifié du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;

Vu le décret n° 2006-721 du 21 juin 2006 relatif au classement indiciaire applicable aux emplois de conseiller général des établissements de santé ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2006 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de conseiller général des établissements de santé ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2010 portant nomination de Mme Céline MOUNIER, directrice d'hôpital hors classe, dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé, à compter du 1<sup>er</sup> février 2010,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Céline MOUNIER, directrice d'hôpital hors classe, est maintenue en détachement dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé, pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

#### Article 2

Le chef du service de l'inspection générale des affaires sociales et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 10 septembre 2012.

MARISOL TOURAINE